

Villeneuve-sur-Lot, mardi 11 décembre 2018

FICHE PRESSE

PREVENTION SPECIALISEE

Le Conseil départemental et l'association Sauvegarde agissent ensemble dans les quartiers urbains prioritaires

Cela fait plus de 10 ans que le Département de Lot-et-Garonne s'est associé à l'expertise développée par les partenaires associatifs pour structurer le dispositif départemental de prévention et de lutte contre la marginalisation des jeunes (12-21 ans) des quartiers urbains identifiés comme sensibles.

Depuis 2016, ce dispositif repose en particulier sur un partenariat avec l'association Sauvegarde, dont le Département est le principal financeur et porteur de projet, avec une dotation annuelle s'élevant aujourd'hui à 665 000 euros. Ces moyens financiers sont complétés par les contributions financières de l'Agglomération d'Agen et de la Ville de Villeneuve-sur-Lot, pour les actions déployées sur leurs territoires respectifs.

Ce mardi 11 décembre, à l'issue d'une présentation des actions du service de prévention spécialisée, la nouvelle convention-cadre de partenariat entre le Département et l'association Sauvegarde a été signée à l'antenne de Villeneuve-sur-Lot, par Christine Gonzato-Roques, vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'enfance et de la famille et Daniel Pagotto, président de l'association, en présence de Patrick Cassany, 1^{er} vice-président du Conseil départemental et maire de Villeneuve-sur-Lot.

La mission de prévention spécialisée repose sur les modes d'action suivants :

- la « présence sociale » ou « travail de rue » qui suppose que les éducateurs soient présents sur le territoire à des horaires adaptés (mercredi et samedi après-midi, le soir, la sortie des écoles) ;
- l'accompagnement éducatif et social qui peut lui-même prendre diverses formes :
 - un suivi individualisé du jeune, l'implication de sa famille étant constamment recherchée,
 - des actions collectives, « chantiers éducatifs », activités sportives, séjours vacances, etc.

Pour être opérantes, les actions de prévention spécialisée sont coordonnées avec les différents dispositifs et institutions en charge de la jeunesse (missions locales, points info jeunes, centres sociaux, centre médico-sociaux, protection judiciaire de la jeunesse...) et avec les collectivités locales concernées.

Ce travail est aujourd'hui conduit en étroite collaboration avec la Ville de Villeneuve-sur-Lot d'une part et l'Agglomération d'Agen d'autre part.

En recherche constante d'innovation, le service de prévention spécialisée de la Sauvegarde, sensible à la demande formulée par le Département pour étendre le maillage territorial des interventions à destination des jeunes, projette à compter de la fin de l'année 2018 le développement d'actions mobiles, ciblant le territoire marmandais.

Des démarches sont par ailleurs entreprises pour organiser l'éligibilité des actions du service de prévention spécialisée au financement par crédits européens. Pour ce faire, il est apparu opportun de consolider le partenariat entre la Sauvegarde et le Département via un cadre d'engagements pluriannuels, auquel est adossée une convention annuelle de financement.

Contacts presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Conseil départemental de Lot-et-Garonne

05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

Yannick Lemarchand, Directeur de la Communication et de Cabinet

Mairie de Villeneuve-sur-Lot, Agglomération du Grand Villeneuvois

05 53 41 53 15 / [y.lemarchand@mairie-villeneuvesurlot.f](mailto:y.lemarchand@mairie-villeneuvesurlot.fr)